

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019
DELIBERATION N° 34

L'an deux mil dix-neuf, le douze juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (jusqu'à 19h20), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 17h51), LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h00), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (à partir de 19h20) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY (jusqu'à 17h51) ; Mme TAIEB par M. par MASSONDE, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO, Mme CAPDEVIELLE par M. ARTIAGA ; M. PALLAS par M. DUZERT (à partir de 19h00).

Le Maire

Secrétaire :

Mme BENSOUSSAN

Entendu le rapport de M. Laiguillon,

OBJET : FINANCES – Exercice 2019 - Subventions aux associations.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur plusieurs demandes de subventions exceptionnelles, transmises par les associations suivantes :

→ Association sportive du Lycée Le Guichot : 400 € au titre de la participation de son équipe féminine au championnat de France de basket 3 contre 3 à Dijon, du 2 au 4 avril 2019.

→ Association sportive du Lycée Largenté : 400 € au titre de la participation des deux équipes du Lycée au Championnat de France UNSS de surf les 22,23 et 24 mai 2019.

→ AEK : Dans le cadre du volet culturel de l'édition 2019 de la Korrika et en clôture du festival Ethiopiennes, l'association AEK et l'association Ezkandrai ont présenté un concert au Théâtre Michel-Portal, le samedi 23 mars 2019.

Il est proposé d'attribuer une subventionnelle de 1 900 € à AEK correspondant au coût de location du Théâtre pour la mise à disposition de cet équipement pour une journée d'utilisation.

→ Association des professionnels de Saint-Esprit : 10 000 € pour l'organisation de la manifestation « Les Spiritains en fête », qui se déroulera les 20, 21 et 22 septembre 2019.

→ Association Oiso : 4 000 € pour permettre la poursuite de la collaboration avec l'équipe de la plaine d'Ansot dans la connaissance des oiseaux migrateurs qui empruntent le « couloir basque » et du rôle des sites qu'ils fréquentent dans leur parcours.

Par ailleurs, afin de pouvoir assumer les frais de préparation liés à l'organisation du festival Haize Begi et bénéficier de tarifs intéressants pour les déplacements des artistes, l'association Munduko Musiken Etxea sollicite une modification du mode de versement de la subvention votée lors de la séance du 11 avril dernier, d'un montant de 12 000 €. Celle-ci sera donc versée en trois temps, pour l'année 2019 :

- un premier versement de 6 000 € à la signature de la convention
- un second versement fin juillet 2019, de 5 000 €
- le solde, 1 000 €, à l'issue du festival.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de ces subventions exceptionnelles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de financement conclue avec l'association Munduko Musiken Etxea.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne